



LIGUE DE BRIDGE DE MONTRÉAL

Équipes de 4 de la LBM Règlements et procédures Catégories A et B

Les règlements et procédures suivants s'appliquent pour la saison 2018-2019.

Le tournoi par équipes de 4 de la LBM est un tournoi à la ronde entre les équipes inscrites, suivi de rondes éliminatoires dont les modalités sont décrites au paragraphe 10. Le responsable du tournoi pour la saison 2018-2019 est *André Blanchet (514-817-5312, andreblanchet1960@gmail.com)*.

1. Comme le déroulement d'un match requiert la présence d'un directeur, les matches sont normalement joués dans un club affilié à l'ACBL. Les capitaines doivent convenir de la date et du lieu où tenir le match, puis l'un des capitaines doit coordonner avec le directeur du club. Un match ne devrait pas durer plus de 3h15 et ne peut jamais dépasser de plus de 15 minutes la fin de la séance régulière du club dans le cas où le match se déroule en même temps qu'une séance régulière du club.
2. Les retardataires se verront imposer une pénalité de 3 IMPs pour les premières 15 minutes de retard et 3 IMPs additionnels pour chaque retard supplémentaire de 10 minutes. Si une équipe ne se présente pas ou qu'elle arrive plus de 45 minutes après l'heure convenue, elle perdra par défaut et se verra attribuer un score de 0, tandis que l'équipe présente recevra le score le plus élevé entre la moyenne des IMPs gagnés par elle durant la saison et la moyenne des IMPs accordés par l'équipe qui ne s'est pas présentée.
3. L'échelle de 50 IMPs est utilisée. L'équipe gagnante se voit attribuer un nombre de points égal à la marge victorieuse en IMPs plus 50, avec maximum de 100 points; l'équipe perdante reçoit un nombre de points égal à 50 moins la marge de défaite en IMPs, avec minimum de 0.
4. Le capitaine de l'équipe gagnante doit communiquer le résultat par courriel au responsable du tournoi, en indiquant le nombre de IMPs gagnés par chaque équipe.
5. Déroulement d'un match:
 - a. Les paires qui s'affrontent à une table sont déterminées par accord mutuel ou par tirage au sort.
 - b. Chaque match comprend 2 rondes de 13 planchettes. Au terme de la première ronde, l'équipe qui tire de l'arrière décide des paires qui s'affrontent lors de la deuxième ronde.
6. Le directeur du club rendra les décisions et pénalités en regard des infractions aux règlements de l'ACBL. Si une équipe désire en appeler de la décision du directeur ET que le directeur ne peut former un comité ad-hoc compte tenu des joueurs présents au club, la procédure suivante s'applique: le directeur rapporte la main et les détails pertinents au responsable du tournoi, qui devra, dans un délai d'une semaine, former un comité et transmettre une décision finale.
7. Pour la saison 2018-2019, le tournoi à la ronde doit être terminé le 16 juin 2019: avec une liste de 8 équipes (voir paragraphe 10), ceci donne un peu plus de 3 semaines pour jouer chaque match. Un score de 0 sera accordée aux deux équipes si leur match n'est pas joué au 16 juin 2019. Si l'une des deux équipes propose une date avant l'échéance et que l'autre refuse sans faire de contre-

offre, la seconde obtiendra le score de 0 et la première recevra le score le plus élevé entre la moyenne des IMPs gagnés par elle durant la saison et la moyenne des IMPs accordés par l'autre équipe. Si une contre-offre est refusée, les deux équipes se verront attribuer un score de 0. Toute offre ou contre-offre doit comporter un délai de réponse d'au moins 48 heures.

8. Composition des équipes:
 - a. Chaque équipe peut comporter jusqu'à 8 joueurs.
 - b. Tout changement en cours de saison doit se faire avec l'approbation du responsable du tournoi, qui consultera les autres capitaines avant de prendre une décision.
 - c. Une équipe peut comporter un substitut, à condition que ce substitut soit approuvé au préalable par le capitaine de l'équipe adverse.
 - d. Les droits d'inscription sont de \$150 par équipe, payables avant le 16 décembre 2018, sous forme de chèque libellé à la Ligue de Bridge de Montréal (laissez votre chèque à la réception du club de bridge Le Mirage) ou par virement Interac au responsable du tournoi.
9. Les systèmes d'enchères et de défense doivent respecter le guide des conventions permises lors du CNTC-A. Pour certaines conventions, des pré-alertes et des suggestions de défense pourraient être requises: voir le lien <http://cbf.ca/events/canadian-bridge-championships/A-teams-flt-a>.
10. Au moment d'écrire ceci, seulement 8 équipes ont exprimé le désir de participer à la saison 2018-2019. En conséquence, contrairement aux années passées, il n'y aura pas de catégorie A ou B:
 - a. L'équipe ayant remporté le tournoi à la ronde se qualifie pour la finale, les équipes ayant terminé 2^e et 3^e s'affrontent en demi-finale.
 - b. L'équipe qui remporte la finale jouera un match de 100 planchettes contre Toronto, dont les modalités demeurent à déterminer. Les frais d'inscription (150\$ X 8 = 1200\$) seront versés à l'équipe gagnante pour défrayer les coûts inhérents au match Montréal-Toronto.
 - c. En cas d'égalité au classement, le résultat du match joué entre les deux équipes à égalité détermine leur rang.
 - d. Les matchs éliminatoires sont de 52 planchettes.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter.

Amusez-vous!

André Blanchet
Responsable du tournoi par équipes de 4
514-817-5312
andreblanchet1960@gmail.com